

Programme de référence Share the Sun

MODALITÉS ET CONDITIONS

En participant au programme de référence Share the Sun ("programme de référence"), vous acceptez les présentes conditions générales de participation au programme.

1. Admissibilité. Les résidents actuels ou anciens ainsi que les résidents et les entreprises de la région peuvent participer au programme de référence.
2. Participation au programme de référence. Vous pouvez participer au programme de référence en soumettant le nom, le numéro de téléphone et l'adresse électronique d'une référence admissible. Une personne qui n'a jamais communiqué (par téléphone, par courriel ou en succursale) à la Sun Communities Inc. auparavant liée à une résidence éventuelle.
3. Restrictions. Une seule référence admissible peut être soumise pour chaque famille potentielle. En tant que référant, vous pouvez soumettre plusieurs références, mais vous n'aurez droit qu'à une seule prime pour chaque client potentiel.
4. Évaluation des références admissibles. Sun, à sa seule discrétion, déterminera si une référence admissible répond aux critères du programme de référence. En soumettant cette référence, vous déclarez que vous avez le droit de référer le client potentiel à Sun Communities Inc.
5. Montant de la prime dans le cadre du programme de référence. Le montant de votre prime, qui vous sera remis sous forme de chèque d'entreprise, est fonction du type de transaction effectuée par le client référé. Les maisons admissibles appartenant à Sun Homes et vendues à plus de 10 000 \$ sont admissibles à des primes de référence de 1000 \$. Les relocalisations admissibles de Sun Communities dont les maisons d'une communauté n'appartiennent pas à Sun Communities Inc. sont admissibles à des primes de référence de 600 \$. Les locations de maisons admissibles de douze mois sont admissibles^a des primes de référence allant de 100 \$ pour la première référence admissible^a 200 \$ pour la deuxième référence admissible et à 300 \$ pour la troisième^d ainsi que chaque référence subséquente.
6. Restrictions. Nous ne sommes pas dans l'obligation de vous verser une prime en vertu de ce programme de référence si nous déterminons que vous avez un comportement illégal, frauduleux ou mensonger en rapport avec le programme de référence ou si les références ne sont pas destinées à des clients légitimes de Sun Communities Inc.
7. Prime de récompense. Une fois que Sun Communities aura déterminé que vous êtes admissible à une prime en vertu du programme de référence, nous vous enverrons un chèque 30 jours après la fin du mois lorsque la transaction a été conclue. Sun Communities Inc. décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de chèques de commission pour référence.
8. Modification ou résiliation du programme de référence. Vous comprenez et acceptez que Sun Communities Inc. peut utiliser une variété de programmes différents associés à des clients potentiels

et rien ne nous empêche de nous engager dans tout autre type de programme afin de solliciter des références de clients. Sun Communities Inc. peut modifier ou mettre fin à ce programme de référence en tout temps, sans préavis. Toute référence soumise avant la fin ou la modification du programme de référence demeurera admissible à une prime, tel que prévu dans les présentes modalités et conditions.

9. Avis de non-responsabilité. Ce programme de référence est offert "tel quel". Nous ne garantissons pas qu'une partie de tout site Web lié au programme de référence fonctionnera correctement ni que vous obtiendrez une prime, sauf dans les cas prévus aux modalités et conditions. Nous déclinons expressément toute garantie relative au programme de référence, y compris toute garantie implicite de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier.
10. Limitation de responsabilité. L'intégralité de la responsabilité envers vous en vertu des présentes modalités est limitée au plus élevé des montants suivants : 100 \$ ou le montant de la prime de récompense que vous avez reçue au cours des douze (12) mois précédents.
11. Limitation des dommages. Sun Communities Inc. ou ses sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, agents ou employés ne peuvent en aucun cas être tenus responsables envers vous de tout dommage accessoire ou consécutif.